

M. Benaut continue la lecture de son travail sur les registres de l'état-civil de Compiègne, de 1730 à 1750 et fait ressortir l'intérêt des renseignements que ces actes renferment à différents points de vue. Il rappelle que les membres de la famille Chandellier, à laquelle appartenait l'auteur du plan de 1734, jouissaient du privilège d'être enterrés sous le gros clocher de Saint-Jacques, quoique étant de la paroisse Saint-Antoine, parce qu'ils avaient bâti ce clocher.

D'après le nombre d'actes, M. Benaut croit pouvoir établir que, pendant la période qu'il étudie, le nombre des habitants de Compiègne s'était élevé considérablement, à cause de la construction du château et de la présence de troupes nombreuses ainsi que de personnages suivant la Cour ; il pense qu'on peut alors fixer pendant vingt ans la population de la ville à quinze ou seize mille habitants, tandis qu'à la fin du siècle dernier, elle n'était plus que d'environ six mille.

Le Secrétaire,
MARSY.
